

DBV Technologies annonce le règlement-livraison des actions ordinaires supplémentaires au titre de l'exercice partiel de l'option de surallocation dans le cadre de son offre globale

DBV Technologies (la « Société ») (Euronext : DBV – ISIN : FR0010417345 – Nasdaq Stock Market : DBVT), société biopharmaceutique française, annonce ce jour le règlement-livraison d'un total de 338.687 actions ordinaires supplémentaires sous la forme de 677.374 d'*American Depositary Shares* (les « ADS »), aux mêmes modalités que les titres émis précédemment dans le cadre de l'offre globale dont le règlement-livraison a eu lieu le 4 février 2020, à la suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation par les banques chefs de file et teneurs de livres associés (le « Règlement-Livraison Complémentaire »). Chaque ADS donne droit à recevoir la moitié d'une action ordinaire. A la suite du Règlement-Livraison Complémentaire, le produit brut de l'offre globale versé à la Société s'élève à environ 160,7 millions de dollars américains (soit environ 146,1 millions d'euros), avant déduction des commissions, frais et dépenses estimés devant être payés par la Société. Les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « DBVT » et les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le symbole « DBV ».

Goldman Sachs et Citigroup sont intervenus comme chefs de file et teneurs de livres associés dans le cadre de l'offre globale. H.C. Wainwright & Co. et Kempen & Co sont intervenus en tant que co-chefs de file dans le cadre de l'offre globale.

La Société envisage d'utiliser le produit net de l'offre globale, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie existants, principalement, en cas d'approbation, pour préparer la commercialisation de Viaskin® Peanut, en ce compris les efforts de commercialisation pour le lancement dans le courant du 2eme semestre 2020, et accessoirement pour financer la recherche et le développement de produits candidats utilisant la plateforme Viaskin, ainsi que plus généralement son fonds de roulement et ses besoins généraux.

Un document d'enregistrement *Form F-3* relatif aux titres à émettre dans le cadre de l'offre globale a été déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* et a été déclaré effectif le 1^{er} octobre 2019. L'offre globale d'actions ordinaires sous la forme d'ADS a été réalisée au moyen d'un prospectus et d'un prospectus additionnel (*prospectus supplement*) écrits en langue anglaise faisant partie du document d'enregistrement *Form F-3*, ainsi qu'un *free writing prospectus* en lien avec l'offre globale. Un *free writing prospectus* et un supplément au prospectus final (*final prospectus supplement*) et un *accompanying prospectus* décrivant les



termes et conditions de l'offre ont été déposés auprès de la *Securities and Exchange Commission* et sont disponibles sur le site internet de la *Securities and Exchange Commission* à l'adresse suivante : www.sec.gov. Des exemplaires du *final prospectus supplement* et de l'*accompanying prospectus* peuvent être obtenus sans frais auprès de : Goldman Sachs, à l'attention de Prospectus Department, 200 West Street, New York, NY 10282, par téléphone au +1 866-471-2526, facsimile au +1 212-902-9316 ou par e-mail à prospectusgroup-ny@ny.email.gs.com ; ou Citigroup, c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, New York, 11717, ou par téléphone au +1 800-831-9146.

Une demande d'admission des nouvelles actions ordinaires à émettre dans le cadre de l'offre globale sur le marché réglementé d'Euronext Paris a été faite conformément à un prospectus d'admission ayant reçu l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « **AMF** ») le 30 janvier 2020 sous le numéro 20-023, et comprenant (i) le document d'enregistrement universel 2018, incluant les facteurs de risque, déposé auprès de l'AMF le 9 octobre 2019 sous le numéro D.19-0889, tel que complété par l'amendement audit document d'enregistrement déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2020 sous le numéro D.19-0889-A01 et (ii) une Note d'Opération, incluant (iii) un résumé du prospectus. Des exemplaires du document d'enregistrement universel 2018 tel qu'amendé sont disponibles gratuitement au siège social de la Société situé au 177-181 avenue Pierre Brossolette - 92120 Montrouge – France. Le prospectus d'admission est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

* * *

À propos de DBV Technologies

DBV Technologies développe Viaskin®, une plateforme technologique exclusive avec de vastes champs d'applications potentielles en immunothérapie. Viaskin utilise l'immunothérapie par voie épicutanée, ou EPIT™, qui est la méthode développée par DBV Technologies pour administrer des composés biologiquement actifs au système immunitaire à travers une peau intacte. Avec cette nouvelle catégorie de produits candidats non invasifs et auto-administrés, la société s'attache à transformer la prise en charge des patients souffrant d'une allergie alimentaire. Les programmes de DBV Technologies relatifs aux allergies alimentaires comprennent notamment des essais cliniques sur Viaskin Peanut et Viaskin Milk, ainsi que le développement préclinique de Viaskin Egg. DBV Technologies réalise également une étude clinique de preuve de concept sur



l'homme pour le traitement de l'œsophagite à éosinophiles et continue d'explorer les applications potentielles de sa plateforme dans le domaine de la vaccination et d'autres maladies immunes. DBV Technologies a un siège social mondial à Montrouge (France), des bureaux à Bagneux (France) et des structures opérationnelles en Amérique du Nord à Summit, NJ et New York, NY. Les actions de la société sont négociées sur le segment B d'Euronext Paris (mnémonique : DBV – ISIN : FR0010417345), font partie de l'indice SBF120 et sont également négociées sur le Nasdaq Global Select Market sous la forme d'American Depositary Shares (chacune représentant la moitié d'une action ordinaire) (mnémonique : DBVT).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque susceptibles d'influer sur les activités de la Société qui sont décrits (i) au chapitre 2 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel 2018 de la Société, déposé auprès de l'AMF le 9 octobre 2019 sous le numéro D.19-0889 complété par l'amendement audit document d'enregistrement déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2020 sous le numéro D.19-0889-A01 et (ii) à la section 2 de la note d'opération relative à l'admission aux négociations des actions nouvelles de la Société sur Euronext Paris ayant reçu l'approbation de l'AMF le 30 janvier 2020 sous le numéro 20-023, avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou les objectifs de la Société.

Déclaration prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et notamment des déclarations relatives à la réalisation attendue de l'augmentation de capital suite à l'exercice de l'option de surallocation et relatives au produit brut attendu de l'offre globale. Ces déclarations prospectives ne constituent ni des promesses ni des garanties et comportent des risques et des aléas substantiels. Les risques associés aux conditions de marché et autres conditions de financement, les risques associés aux essais cliniques et aux procédures et autorisations réglementaires, et le risque lié à l'insuffisance de trésorerie et de liquidités au sein de la Société constituent autant de facteurs qui pourraient donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits ou anticipés dans les présentes. Une liste détaillée et une description de ces risques, aléas et autres risques figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'AMF et de la Security and Exchange Commission aux Etats-Unis, y compris dans le rapport annuel de la Société (Form 20-F) relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018. Les investisseurs existants et potentiels sont avertis qu'ils ne doivent pas se fier indûment à ces déclarations prospectives



qui ne valent qu'à la date des présentes. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives, que ce soit en conséquence d'une nouvelle information ou d'événements ou circonstances futurs ou autres, sauf dans les cas prescrits par la loi.

Contact Relations investisseurs de DBV

Sara Blum Sherman
Directrice, Relations et Stratégie Investisseurs
+1 212 271-0740
sara.sherman@dbv-technologies.com

Contact Média de DBV

Joe Becker
Vice-Président, Communications internationales Corporate
+1-646-650-3912
joseph.becker@dbv-technologies.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou des ADS dans un quelconque pays ou juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'un tel pays ou juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Un prospectus d'admission français comprenant (i) le document d'enregistrement universel 2018, déposé auprès de l'AMF le 9 octobre 2019 sous le numéro D.19-0889, tel que complété par l'amendement audit document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2020 sous le numéro D.19-0889-A01, (ii) une Note d'Opération, incluant un résumé du prospectus d'admission français, a reçu l'approbation de l'AMF sous le numéro 20-023 et est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du document d'enregistrement universel de la Société, incluant les facteurs de risque, sont disponibles gratuitement au siège social de la Société situé au 177-181 avenue Pierre Brossolette - 92120 Montrouge – France, et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France et les titres mentionnés dans le présent document peuvent seulement être offerts ou vendus en France conformément à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier à des investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

Le présent communiqué ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres visés ici rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui sont (i) des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'il a été modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) ("*high net worth companies, unincorporated associations, etc.*") de l'Ordonnance, ou (iii) à toute autre personne à laquelle une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de titres peut être communiquée légalement ou qui pourra provoquer légalement cette communication (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »).